



NOTE D'INFORMATION -11^{ème} CONGRES.

La **protection des plantes** ou **défense des cultures** a pour but de réduire les pertes avant la récolte, ou en post-récolte, dues à l'activité des **bioagresseurs** et de divers facteurs abiotiques. Ces pertes peuvent intervenir pendant la période de culture, avant la récolte, ou après celle-ci, en phases de transport, de stockage et de transformation des produits agricoles. Elle est vitale pour l'homme car, ce qui est reconnue au niveau mondial « *l'agriculteur ne reçoit que ce que les parasites veulent bien lui laisser* ». On estime qu'environ 50 % de la production agricole mondiale est perdue avant ou après la récolte.

Les bioagresseurs réduisent la productivité des cultures, compromettent leur durabilité et affectent la qualité de la production. Ces menaces sont particulièrement présentes dans nos agrosystèmes d'où l'intérêt de la mise en place d'une stratégie visant à mieux surveiller le territoire mais surtout à assurer et éviter l'introduction de nouveaux parasites.

Etant donnée l'importance actuelle accordée à la production agricole ; il faut mettre la santé des plantes dans un cadre qui répond aux enjeux réglementaires, sanitaires, environnementaux et socioéconomique.

L'expérience de ces dernières années nous a montrée que notre pays a subi l'introduction et l'invasion de certains bioagresseurs ayant causés beaucoup de dégâts et de pertes aux agriculteurs et à l'économie nationale ; d'où l'intérêt de cette manifestation technique et scientifique.

En raison de l'expansion des transports et des échanges, des maladies ou des ravageurs venant d'autres zones géographiques peuvent surgir à tout moment. L'une des menaces majeures actuelle pour notre agriculture est *Xylella fastidiosa* qui est une bactérie nuisible sur de nombreux végétaux. Ce pathogène est connu comme agent de la maladie de Pierce qui a fortement touché les vignobles californiens dans les années 1990. Il est également responsable de la chlorose variégée des citrus au Brésil à la fin des années 1980. Ces dernières années, elle est à l'origine du dépérissement de l'olivier en Italie. Cette bactérie qui s'est installée dernièrement en France et en Espagne, se trouve actuellement aux portes du Maroc. Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur. Par ailleurs, il s'agit d'une maladie fortement épidémique, transmise potentiellement par de nombreux vecteurs et s'attaque à plus de 563 espèces végétales.



Parmi les actions et démarches entreprise par L'AMPP, la sensibilisation des opérateurs et des autorités de l'importance de la surveillance (points d'entrées et à l'intérieur du pays) à la création d'une cellule de vigilance entre tous les organismes concernés (Autorités de contrôles des végétaux et produits végétaux).

L'objectif est d'améliorer la gestion des risques, la prédiction des dégâts et l'aide à la décision sur les actions et les moyens de lutte à mener.

L'AMPP pourrait aussi jouer un grand rôle dans la mise en place d'une cellule et d'un réseau capable d'aviser les autorités et tous les agriculteurs afin de disposer d'une information en temps réel sur la situation phytosanitaire et son évolution du moment qu'il y a un risque majeur ainsi que les mesures à prendre.

Aussi, aux problèmes classiques de contrôle et de lutte contre les ennemis de nos cultures (pesticide, dosage, période de traitement, appareillage, protection des opérateurs et préservation de la nature...), le problème de résistance aux pesticides commence à se poser avec acuité.

Dans ce contexte, le 11ème congrès **sur " La protection des plantes face aux défis actuels et en perspective "** que compte organiser l'AMPP à l'IAV Hassan II de Rabat pour le 26 et 27 Mars 2019 va aborder des thèmes focalisés sur :

- Biologie et écologie des organismes nuisibles aux cultures
- Problèmes phytosanitaires émergents
- Pesticides et biopesticides
- Réglementation phytosanitaire
- Lutte biologique et autres méthodes alternatives
- Nouvelles biotechnologies en protection des plantes
- Bonnes pratiques phytosanitaires